

Le PV du 24 septembre 2019

Présents : Sangita Kamblé, David Haziza, Pierre Danten, Alain Adam, Jean-Nicolas Bustros, Carla Khazzaka, Mark-Alexander Schreiweis (représentant Brigitte Proucelle), Philippe Courjault, Rachid Salama, Pascal Adam

Administrateur absent excusé : Ginette Lalonde-Kontio

Invitées : Pascaline Gaussoit, Aline Dimitri

Invitées absentes : Catherine Mirmiran, Sophie Cathelineau

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour :

Proposition : Que l'ordre du jour soit adopté par les membres du CA.

Proposée : David Haziza; Appuyée : Carla Khazzaka

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Conflit d'intérêts et confidentialité

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé. Comme à chaque séance, la présidente rappelle pour les discussions entre les membres du CA restent confidentielles. Ces dispositions s'appliquent également aux invitées qui ont à ce titre les mêmes devoirs que les administrateurs.

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal du 17 avril 2019.

Proposée : David Haziza; Appuyée : Pierre Danten

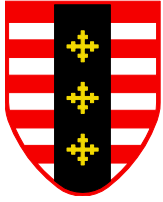
Le PV est adopté à l'unanimité.

3.2 Approbation du procès-verbal du 18 juin 2019.

Proposée: Carla Khazzaka; Appuyée : Alain Adam

Le PV est adopté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité de Michel Portal, Directeur informatique cf rapport en PJ



5. Rapport de la Présidente cf rapport en PJ

Le rapport de la Présidente ne suscite pas de questions de la part des administrateurs

6. Rapport du Proviseur cf rapport en PJ

Le proviseur souligne qu'avec 945 inscrits à la rentrée, le lycée est en bonne voie en termes d'effectifs. L'objectif est de 975 élèves à la rentrée de septembre 2020.

Le Proviseur propose le vote des résolutions suivantes :

i) Conventions collectives :

Que le conseil d'administration mandate la direction du lycée pour mener les négociations pour le renouvellement des conventions collectives 201 et 202 dans le cadre :

- De la présentation des problématiques liées aux conventions collectives par le directeur administratif et financier en séance du CA le 13 février 2019 ;
- De la composition de l'équipe de négociation décidée lors de la séance du 17 avril 2019 ;
- Du budget 2019/2020 voté lors de la séance du 18 juin 2019

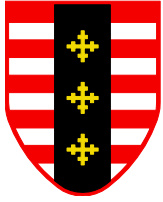
La direction tiendra le conseil d'administration informé de l'avancement des négociations et des éventuelles difficultés qui pourraient surgir.

Proposée par David Haziza; Appuyée par Pierre Danten

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs rappellent cependant que traditionnellement, dans l'histoire du lycée Claudel, des administrateurs faisaient partie de l'équipe de négociation. Des administrateurs regrettent de ne pas être en possession d'études comparatives, tant pour l'Ontario que le Québec frontalier notamment en ce qui concerne les rémunérations, les temps hebdomadaires et annuels de travail, les nombres de jours de congés etc., et demandent si un négociateur spécialisé en droit du travail ontarien ou un avocat se joindront à un moment donné à l'équipe de négociation constituée uniquement des membres de la direction.

ii) Demande d'augmentation de salaire de



iii) Renouvellement de la convention avec l'AEFE

La convention en vigueur expire le 31 août 2020. Compte tenu du préavis d'un an qu'elle contient, la nouvelle version doit être approuvée avant le 31 août 2020.

Que soit constitué un groupe de travail pour instruire ce dossier.

Proposée par Pierre Danten; Appuyée par Jean-Nicolas Bustros.

Proposition votée à l'unanimité.

7. Rapport du trésorier

- États financiers et cash-flow

Les états financiers et cash-flow seront présentés lors d'un prochain CA.

- Budget 2018-2019

En attente de la vérification en cours pour annoncer le résultat de l'exercice.

- Budget 2019-2020

Avec des effectifs de 945 élèves contre 925 dans le budget voté, le résultat devrait être en amélioration de 230 000\$. Il est à noter que ce résultat est inférieur à ce que devrait donner la simple multiplication des frais de scolarité par le nombre d'élèves en supplément. Cela est dû au nombre d'élèves bénéficiant de la gratuité au titre des conventions collectives. Pour l'année scolaire 2019-2020, 25 élèves bénéficient de la gratuité ou de frais de scolarité réduits pour un montant de 207 000 (165 000\$ au budget)

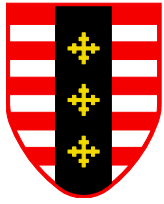
- Mission du nouveau cabinet de vérification comptable

Le cabinet Welch LLP qui a été préféré au Cabinet Raymond Chabot Grant Thornton RCGT Ottawa lors du vote du CA le 3 juillet 2019. Devenant le vérificateur du lycée, Welch a indiqué qu'il lui était difficile de réaliser en parallèle un audit interne. Si le CA décide qu'il convient de faire procéder à un audit interne, il conviendra de choisir un autre cabinet à cet effet.

8. Proposition pour lever la séance :

Proposée par David Haziza; Appuyée par Jean-Nicolas Bustros.

La séance est levée à 22h44.



Lycée Claudel



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Sangita Kamblé

Pierre Danten

Sangita Kamblé

Pierre Danten